



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3163 — Lundi 18 Août 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING – PGH – 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING – PGH – : CONTRAT DE LIQUIDITE 2

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2008/01 » 2

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIÉTÉ ARAB TUNISIAN LEASE – ATL – 3-4

COURBE DES TAUX

5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

6

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

POULINA GROUP HOLDING - PGH -

Siège social : GP 1, Km 12 - Ezzahra -

Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse informe les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING -PGH- et le public que l'augmentation du capital social de ladite société de 16 670 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juillet 2008 et ouverte à la souscription du public le 24 juillet 2008 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° 08/612 du 11 juillet 2008, a été réalisée par l'émission de 16 670 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar majoré d'une prime d'émission de 4,950 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 166 670 000 dinars divisé en **166 670 000 actions** de nominal 1 dinar et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2008 - AS - 772

COMMUNIQUE DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING

Siège Social : GP 1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous, - Tunisie -

Tunisie Valeurs et Abdelwaheb BEN AYED informent le public qu'un contrat de liquidité a été mis en place concernant les titres de la société Poulina Group Holding.

Ce contrat a été conclu pour une durée d'une année à partir de la date de cotation des actions Poulina Group Holding et porte sur un montant de 20 000 000 DT (Vingt Millions de Dinars) et 1 500 000 titres (un million Cinq Cent Mille).

2008 - AS - 773

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis -

La Compagnie Internationale de Leasing porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire «CIL 2008/01», qu'elle a désigné la Compagnie Générale d'Investissement, -CGI- intermédiaire en bourse, sis 16, avenue Jean Jaurès Tunis, comme centralisateur de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

2008 - AS - 774

AUGMENTATION DE CAPITAL**AVIS DES SOCIETES****VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE

Ennour Building - centre urbain nord - 1082 Mahrajène -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ARAB TUNISIAN LEASE, réunie le 21 mai 2008, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 7 MD pour le porter de 10 MD à 17 MD en deux opérations simultanées et a autorisé le conseil d'administration pour fixer les caractéristiques de cette augmentation et pour en constater la réalisation. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 14/07/2008 a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 2 DT, leur date de jouissance au 01/01/2009 et a délégué au président directeur général le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de ladite augmentation.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 7 MD répartis comme suit :

- 2 MDT par incorporation de réserves et par émission de 2 000 000 actions nouvelles gratuites.
- 5 MDT par souscription en numéraire et par émission de 5 000 000 actions nouvelles

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :➤ **Montant :**

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de 2 MDT, à prélever sur les réserves de la société, et la création de 2.000.000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite contre cinq (5) actions anciennes.

➤ **Droit d'attribution :**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 29/08/2008.

Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Conjointement à l'émission d'actions par incorporation de réserves, le capital social sera augmenté de 5 MDT par la création de 5.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

➤ **Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 2 DT, soit 1DT de valeur nominale et 1DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

➤ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.
Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. ATL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.
Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.
Les actions non souscrites à titre irréductible seront réparties entre les demandeurs de souscription aux actions à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription exercés lors de la souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes.

EAUGMENTATION DE CAPITAL - ATL - (Suite)

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 29/08/2008 au 29/09/2008 inclus*.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 1 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale – sous le N ° 01001020119200305931

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 09/10/2008.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par un certificat délivré par l'Arab Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles gratuites (2.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (5.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2009.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 10.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATL inscrites au marché principal de la cote de la Bourse seront négociées à partir du 29/08/2008, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 2.000.000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 29/08/2008, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 5.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 29/08/2008.

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 29/08/2008 au 29/09/2008 inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN000 4700290» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0004700282» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 29/08/2008.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0004700274» durant la période de souscription du 29/08/2008 au 29/09/2008 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0004700266» à partir du 29/08/2008.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Un document de référence, enregistré par le CMF sous le numéro **08 - 002** en date du **18 juillet 2008** et une note d'opération relative à l'augmentation du capital de l'ARAB TUNISIAN LEASE, visée par le CMF sous le numéro **08 - 0620** du **14 août 2008**, seront mis, incessamment, à la disposition du public, auprès de l'Arab Financial Consultants, Intermédiaire en bourse.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 29/09/2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 AOUT 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,272%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,285%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,311%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,343%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,356%	1 005,718
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,542%	1 018,146
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,869%	1 003,564
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,136%		998,085
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,218%	1 058,953
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,256%	1 095,423
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,350%	1 032,781
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,620%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,740%		1 000,188
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		981,989

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DIVIDENDE	LIQUIDATIVE du 15/08/2008	LIQUIDATIVE du 18/08/2008	DEPUIS LE 31/12/2007	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	123,848	123,880	2,837	2,34%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	102,082	102,113	*** 2,439	2,35%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	100,790	100,820	*** 2,388	2,33%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	103,312	103,344	*** 2,626	2,51%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	102,807	102,844	*** 2,950	2,82%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	103,104	103,116	*** 2,964	2,83%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	101,624	101,658	*** 2,696	2,61%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	101,478	101,509	*** 2,650	2,57%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	104,625	104,660	*** 2,761	2,61%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	103,366	103,403	*** 2,816	2,68%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	106,336	106,368	*** 2,951	2,73%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	102,304	102,316	*** 2,784	2,67%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	101,768	101,798	*** 2,736	2,63%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	104,446	105,194	*** 3,389	3,19%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	102,861	102,894	*** 2,744	2,63%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	104,394	104,424	*** 2,761	2,61%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	104,647	104,676	*** 2,694	2,54%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	102,695	102,723	*** 2,499	2,40%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	103,692	103,725	*** 2,787	2,65%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	102,802	102,814	*** 2,807	2,61%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	101,243	101,282	*** 3,089	2,96%
FINA O SICAV	FINACORP	-	102,162	102,174	2,174	2,17%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	102,190	102,210	2,210	2,21%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,125	1,126	0,024	2,18%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,662	10,666	0,267	2,57%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,253	10,256	*** 0,260	2,50%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	101,549	101,580	1,580	1,58%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,832	40,939	1,077	2,70%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,720	29,729	0,796	2,75%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	83,780	84,073	*** 10,880	14,71%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	102,128	103,187	*** 20,139	23,80%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	1 044,214	1 054,088	*** 200,472	23,04%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	73,041	73,389	*** 10,635	16,47%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,311	102,435	*** 3,918	3,81%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	64,022	64,368	*** 9,610	17,13%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	47,794	48,199	*** 2,384	5,06%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	55,950	56,091	*** 9,036	18,64%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	97,846	97,997	*** 6,905	7,37%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	100,826	101,144	*** 13,758	15,45%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,422	13,450	*** 1,121	8,83%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	82,559	83,067	*** 15,832	23,34%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	191,558	192,132	*** 26,745	15,82%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	114,333	114,552	*** 4,992	4,39%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 502,819	1 506,773	*** 311,229	25,58%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 671,195	1 676,776	211,621	14,44%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 145,556	147,273	*** 17,128	12,93%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 137,963	138,515	*** 12,866	9,96%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 122,412	123,055	*** 9,444	7,96%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,597	1,642	0,246	17,62%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,396	1,420	0,125	9,65%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 859,610	9 108,429	*** 365,871	4,13%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,378	11,371	*** 1,112	10,50%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	12,53	12,523	*** 2,105	19,71%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	14,518	14,539	*** 3,816	35,06%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	13,802	13,944	*** 3,711	35,20%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 103,516	104,230	*** 6,643	6,62%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 109,757	111,023	10,293	10,22%
FCP BNAC CONFiance	BNA Capitaux	-	** 108,688	109,801	8,920	8,84%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	-	15,071	4,496	42,52%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 057,772	1 064,110	45,089	4,42%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 454,856	5 475,796	475,796	9,52%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 104,779	105,665	5,665	5,67%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 103,906	105,630	5,630	5,63%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 038,653	1 049,980	49,980	5,00%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	107,293	107,284	7,284	7,28%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	514,667	515,471	15,471	3,09%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 100,079	100,298	0,298	0,30%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS